

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 août 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Est également présente :

Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2025**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2025
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2025
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois juillet 2025

- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 9. LOISIRS**

- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 11. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 11.1 Réquisition numéro 2025-56 pour la réparation de la toiture de l'église Baptiste de Barnston au montant de 72 950,00 \$ plus les taxes applicables

 - 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la démolition et le remplacement de la piscine municipale, soit celle de la compagnie Ciment Projeté et Piscine Orléans inc. au montant de 1 082 164 \$ plus les taxes applicables

 - 11.3 Acceptation des plus basses soumissions conformes pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, des circuits numéro 1, 3 et 5

 - 11.4 Rejet des soumissions pour les circuits numéro 2, 4, 6, 7 et 8 pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, et retour en appels d'offres

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 13. COMMUNAUTAIRE**
 - 13.1 Renouvellement du mandat à Équijustice Estrie, organisme de justice alternative, au profit de l'unité citoyenne pour la gestion de médiation entre citoyens

- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 14.1 Entente avec l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour offrir à leurs usagers un lieu temporaire lors d'évacuation temporaire de la bâtisse et autorisation de signature

 - 14.2 Adoption des tarifs applicables pour le personnel électoral pour l'élection du 2 novembre 2025

- 15. RÉGLEMENTS**

- 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**
 - 16.1 Résolution d'intention - Demande de modification au règlement de zonage et au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook pour le 1881 chemin May

- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-08-38007 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-08-38007

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-38008 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2025

RÉSOLUTION 25-08-38008

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2025, le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2025 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Travaux par le MTQ au centre-ville : Beaucoup d'attente. Fin prévue le 22 septembre, circulation en alternance, merci pour votre collaboration;
- Explication des raisons pour que la côte du Nord ne sera pas asphaltée en entier. La Ville prévoit des travaux d'infrastructures à venir par la ville;
- Rappel de la réglementation en vigueur pour le stationnement au centre-ville;
- Félicitations aux organisateurs des activités en ville le week-end dernier; Expo de la Vallée, Mas Latinos, et évènement retour à l'école;

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

25-08-38009

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2025

RÉSOLUTION 25-08-38009

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2025 au montant total de 3 650 833,81 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2025 comme suit :

- Fonds d'administration : 3 328 006,61 \$
- Fonds d'immobilisation (FDI) : 322 827,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2025.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2025

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet 2025 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger.

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 25-08-38010** 11.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-56 POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE BAPTISTE DE BARNSTON AU MONTANT DE 72 950,00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-08-38010

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la réparation de la toiture de l'église Baptiste de Barnston suite à son acquisition ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EMV Construction au montant de 72 950,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie EMV Construction;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-56 pour la réparation de la toiture de l'église Baptiste de Barnston, auprès de la compagnie EMV Construction au montant de 72 950,00 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés, projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-08-38011** 11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA DÉMOLITION ET LE REMPLACEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CIMENT PROJETÉ ET PISCINE ORLÉANS INC. AU MONTANT DE 1 082 164 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-08-38011

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la démolition et le remplacement de la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 16 juillet 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix taxes en sus
Ciment Projeté et Piscine Orléans inc.	1 082 164,00 \$
Les Services Atomic Water inc.	1 217 251,00 \$
Soucy Aquatik inc.	1 286 322,00 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Construction Guy Sébas inc. 1 333 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Ciment Projeté et Piscine Orléans inc. au montant total de 1 082 164 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la démolition et le remplacement de la piscine municipale, soit celle de la compagnie Ciment Projeté et Piscine Orléans inc. au montant 1 082 164 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-201 (2023) et au poste budgétaire numéro 22-902-01-515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-38012 11.3 ACCEPTATION DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028, DES CIRCUITS NUMÉRO 1, 3 ET 5

RÉSOLUTION 25-08-38012

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, des circuits numéro 1 à 8;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 juillet 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, douze soumissions nous sont parvenues soit;

CIRCUIT N° 1	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
27,98 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Transport M-A Rodrigue inc.	4 995 \$	5 175 \$	5 450 \$	437 047,60 \$
CIRCUIT N° 3	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
43,44 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Roger Martineau inc.	4 895 \$	5 215 \$	5 675 \$	685 700,40 \$
CIRCUIT N° 5	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
30,30 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Scalabrini et fils inc.	3 975 \$	4 200 \$	4 300 \$	377 992,50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer les contrats suivants à :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Transport M-A Rodrigue inc. au montant de 437 047,60 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 1;
- Roger Martineau pour un montant de 685 700,40 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 3;
- Scalabrini et fils inc. pour un montant de 377 992,50 \$ plus les taxes applicables, pour le circuit numéro 5; et

Et d'affecter les dépenses au poste budgétaire numéro 02-335-00-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-38013

11.4 REJET DES SOUMISSIONS POUR LES CIRCUITS NUMÉRO 2, 4, 6, 7 ET 8 POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028, ET RETOUR EN APPELS D'OFFRES

RÉSOLUTION 25-08-38013

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par SEAO, vu qu'il s'agissait d'une dépense de plus de 133 800 \$;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 juillet 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, des soumissions pour les circuits 2, 4, 6, 7 et 8 nous sont parvenues soit;

CIRCUIT N° 2	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
<u>26,57 km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>avant taxes</u>
9515-6923 Québec inc.	3 763,64 \$	3 914,19 \$	4 077,34 \$	312 334,86 \$
9489-2841 Québec inc.	4 250 \$	4 250 \$	4 250,00 \$	338 767,50 \$
CIRCUIT N° 4	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
<u>4,09 km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>avant taxes</u>
Les Entretien Yannick				
Jean (2012) inc.	42 945 \$	42 945 \$	42 495 \$	128 835 \$
CIRCUIT N° 6	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
<u>Bâtiments industriels</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>avant taxes</u>
Les Entretien Yannick				
Jean (2012) inc.	16 019,50 \$	16 019,50 \$	16 019,50 \$	48 058,50 \$
9377-3265 Québec inc.	17 412,50 \$	18 109,00 \$	18 457,25 \$	53 978,25 \$
CIRCUIT N° 7	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
<u>26,86 km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>avant taxes</u>
9515-6923 Québec inc.	3 574,09 \$	3 723,01 \$	3 871,93 \$	300 000,15 \$
Scalabrini et fils inc.	3 925 \$	3 950 \$	3 975 \$	318 291,00 \$
EJ Schoolcraft inc.	5 575 \$	5 575 \$	5 575 \$	449 233,50 \$
CIRCUIT N° 8	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TOTAL
<u>22 km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>\$/km</u>	<u>avant taxes</u>
9489-2841 Québec inc.	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	300 300,00 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires qui ont déposé des soumissions pour les circuits numéro 2, 4, 6, 7 et 8, n'ont pu se conformer aux exigences du devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

De rejeter les soumissions reçues pour les circuits numéro 2, 4, 6, 7 et 8 concernant le déneigement et le déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 et;

De procéder à un nouvel appel d'offres conformément aux règles de la *Loi sur les cités et Villes* et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook, pour les circuits numéro 2, 4, 6, 7 et 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

25-08-38014

13.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT À ÉQUIJUSTICE ESTRIE, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE, AU PROFIT DE L'UNITÉ CITOYENNE POUR LA GESTION DE MÉDIATION ENTRE CITOYENS

RÉSOLUTION 25-08-38014

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater l'organisme Équijustice Estrie, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un outil de médiation entre citoyens;

CONSIDÉRANT que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la Ville de Coaticook verse 3 107,90 \$ à Équijustice Estrie, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2025-2026 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 04-190-04-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

25-08-38015

14.1 ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE COATICOOK POUR OFFRIR À LEURS USAGERS UN LIEU TEMPORAIRE LORS D'ÉVACUATION TEMPORAIRE DE LA BÂTISSE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 25-08-38015

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook doit établir un plan de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook a demandé à la Ville de Coaticook de pouvoir utiliser une salle de l'hôtel de ville lors d'évacuation temporaire de la bâtisse;

CONSIDÉRANT la proximité des lieux physiques entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer une entente avec l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook pour offrir à leurs usagers un lieu lors d'évacuation de la bâtisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-38016

14.2 ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

RÉSOLUTION 25-08-38016

CONSIDÉRANT l'élection générale qui se tiendra le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* autorise le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation différent de celui fixé par le Ministre pour les membres du personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'établir la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

Fonctions	Rémunération Scrutin	Rémunération BVA
Présidente d'élection	7 000 \$ (50 % si pas de scrutin)	n/a
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération de la présidente (50 % si pas de scrutin)	
Scrutateur	350 \$	350 \$
Secrétaire	300 \$	300 \$
PRIMO	600 \$	600 \$
Préposé à l'accueil	300 \$	300 \$
Réservistes	100 \$ **Disponible toute la journée	100 \$ **Disponible toute la journée
Trésorier	1° 105 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé 2° pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé: 40 \$ par candidat du parti lors de l'élection	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

	3° 45 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé; 4° 200 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé. La rémunération du trésorier ne peut excéder 12 515 \$. Le trésorier visé à l'article 30 a le droit de recevoir, pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant: 1° 16 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé; 2° 6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé.
Formation	50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

25-08-38017

- 16.1 **RÉSOLUTION D'INTENTION - DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ET AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR LE 1881 CH. MAY**

RÉSOLUTION 25-08-38017

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'un citoyen visant à ajouter l'usage d'usine de transformation alimentaire de type C-1 qui sera complémentaire à son usage principal;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'autorisation de l'usage industriel « type C1 », soit une transformation alimentaire, dans la zone commerciale de villégiature.

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une modification au règlement de zonage sera nécessaire ainsi qu'une modification au plan particulier d'urbanisme et une modification au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook sera également requise pour permettre cet usage et pour que la MRC puisse délivrer un avis de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de demander à la MRC de Coaticook de modifier le schéma d'aménagement afin d'autoriser l'usage industriel « type C1 », soit une transformation alimentaire, dans la zone commerciale de villégiature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-08-38018

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-08-38018

L'ordre du jour étant épuisé;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière